

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	15
Date de convocation		
Lundi 14 octobre 2024		

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 octobre à 20 heures
**Le Conseil Municipal de la commune de
LOMBEZ**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE, Pierre GUICHERD, Eric DAUBIRAC, Bernard ANÉ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN, Michaël BOUTINES.

Absents ayant donné une procuration : Joël PELLIS à *Christine BEYRIA*, , Corinne GOMEZ à *Chantal VEGA*, Vanessa BUSQUET à *Jean-Pierre COT*.

Absents : Martine RUIZ TAUSTE.

Secrétaire de séance : Michaël BOUTINES.

Délibération n°2024-56

affaire Soulès-Darrieu.

Le maire expose à l'assemblée, le projet de demande d'indemnité de M.Darrieu exploitant agricole des parcelles appartenant à M.Soulès, d'un montant de 2000 €.

Considérant qu'aucun texte ne précise le droit à une indemnité lors d'une résiliation anticipée du bail et coïncidant avec la fin du bail, il n'y a pas lieu de répondre favorablement à cette demande.

Un congé sera délivré par la commune, 18 mois avant l'échéance du 30 octobre 2027.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

A l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

- **de s'opposer** au paiement de cette indemnité, considérant,
 - o que la commune délivrera un congé à l'exploitant dix-huit mois avant la date de fin du fermage,
 - o que les parcelles Ai 3et 4 sont classées UL et la parcelle AL 83 est classée 2 AU.
- **de demander** le passage de l'acte avant la fin de l'année 2024 selon les modalités précitées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	
Affiché le	

Le Maire, Jean-Pierre COT

